COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Juillet 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

À VÉLO JUSQU'À L'ARRÊT DE CAR : LA CCVHA DÉPLOIE 60 PLACES DE STATIONNEMENT SÉCURISÉES

MOBILITÉ

Une réponse concrète à un frein bien connu des cyclistes : la peur du vol

Laisser son vélo à un arrêt de car ou sur une aire de covoiturage sans craindre le vol : c'est l'objectif poursuivi par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), qui vient d'installer 10 nouveaux équipements de stationnement vélo sur le territoire.

L'opération comprend 3 vélo-box sécurisés et 7 abris équipés de supports d'attache, représentant au total 60 places supplémentaires destinées à faciliter les déplacements du quotidien. Les vélo-box sont accessibles en libre-service et fonctionnent de manière autonome : chaque utilisateur peut sécuriser son vélo en fermant la consigne avec son propre cadenas.





« *Développer les voies partagées ou les pistes cyclables est indispensable, mais il faut aussi permettre aux habitants de stationner leur vélo en toute confiance à destination. Le stationnement sécurisé est un maillon essentiel de la chaîne des déplacements* », souligne Véronique Langlais, vice-présidente en charge des mobilités.

Faciliter les déplacements combinés

Les nouveaux équipements ont été installés à proximité de lieux stratégiques afin d'encourager la combinaison du vélo avec les transports collectifs et le covoiturage :

- Arrêts de la ligne Aléop 401 (Segré – Angers) au Lion-d'Angers et à Grez-Neuville ;
- Arrêts de la ligne Aléop 408 (Candé – Angers) à Val d'Erdre-Auxence et Bécon-les-Granits ;
- Arrêt de la ligne Aléop 424 (Ingrandes – Angers) à Saint-Augustin-des-Bois ;
- Aires de covoiturage de Bécon-les-Granits et Thorigné-d'Anjou.

L'objectif est de permettre aux habitants de rejoindre à vélo un arrêt de car ou une aire de covoiturage, puis de poursuivre leur trajet en toute sérénité.

Un projet né d'un besoin exprimé par les habitants

Cette démarche trouve son origine dans une demande formulée par plusieurs familles de Grez-Neuville, qui souhaitaient disposer d'un stationnement sécurisé à proximité de l'arrêt de car de Grieul, utilisé quotidiennement par des lycéens et des actifs.

À partir de ce besoin, une réflexion a été engagée avec les communes du territoire. Six communes ont choisi de participer au projet : Thorigné-d'Anjou, Le Lion-d'Angers, Grez-Neuville, Val d'Erdre-Auxence, Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois.

Aujourd'hui, près d'un tiers des arrêts de car Aléop du territoire sont équipés d'un stationnement vélo adapté, soit 8 arrêts sur 26.

Les premiers retours sont encourageants. Au Lion-d'Angers, l'abri installé place du Champ de Foire connaît déjà une fréquentation régulière.

« *Ces premiers usages montrent que lorsque les équipements sont présents, les habitants s'en saisissent. Ils confirment également la pertinence d'investir dans des solutions simples qui facilitent concrètement les déplacements du quotidien* », ajoute Véronique Langlais.

Une opération soutenue par l'État

Le coût global de l'opération s'élève à 52 097 €.

Le projet bénéficie d'un financement de l'État à hauteur de 50 % dans le cadre du Fonds Vert. Le reste est partagé entre la CCVHA et les communes participantes.

- CONTACT PRESSE -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Coordinatrice communication – Alicia POUPLIN 07 57 40 98 21
communication@valleesduhautanjou.fr